

### **AVIS PUBLIC**

AVIS PUBLIC est donné que le règlement RCA08-08-0001-159, adopté le 2 mai 2023 modifiant le règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, est en vigueur depuis le 30 mai 2023, date de délivrance du certificat de conformité au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au Bureau du citoyen, situé au 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, à la disposition et pour l'information de toute personne intéressée.

Fait à Montréal, le 2 juin 2023

Daniel Simon  
Secrétaire du Conseil d'arrondissement